



**ANSD**

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE  
ET DE LA DEMOGRAPHIE

# SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL EN 2011

Version définitive

**FEVRIER 2013**

**Directeur Général, Directeur de publication**
**Babakar FALL**

Directeur Général Adjoint	Mamadou Falou MBENGUE
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Alhousseynou SARR
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Cheikh Tidiane NDIAYE
<b>Directeur du Management de l'Information</b> Statistique	Mamadou NIANG
<b>Directeur de l'Administration</b> Générale et des Ressources Humaines	Dame DIA
Agent Comptable Particulier (ACP)	El Hadji Amadou DIOP YAGUE
Chef par intérim de la Cellule de Programmation, <b>d'Harmonisation</b> , de Coordination Statistique et de Coopération Internationale	Mam Siga NDIAYE

**COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION**

Hamidou BA, Mamadou BAH, Baba NDIAYE,  
Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE

**COMITE DE REDACTION**

0. PRESENTATION DU PAYS	Hamidou BA
1. DEMOGRAPHIE	Mahmouh DIOUF
2. MIGRATION INTERNATIONALE	Madon AWISSI & Awa CISSOKO
3. EDUCATION	Samba NDIAYE & Adjibou Oppa BARRY
4. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU
5. SANTE	Abdou GUEYE & Atoumane FALL
6. JUSTICE	Jean Pierre Diamane BAHOM
7. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Samba NDIAYE & Momath CISSE
9. AGRICULTURE	Fodé DIEME
10. ENVIRONNEMENT	Mamadou FAYE
11. ELEVAGE	Modou Ndour FAYE
12. PECHE MARITIME	Astou DAKONO
13. TRANSPORT	Idrissa DIAGNE
14. TOURISME	Adama SECK
15. BTP	Fahd NDIAYE
16. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Maxime NAGNONHOU
17. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mody DIOP
18. COMMERCE EXTERIEUR	Daouda BALLE
19. COMPTES ECONOMIQUES	Ngalgou KANE
20. PRIX A LA CONSOMMATION	Baba NDIAYE
21. FINANCES PUBLIQUES	Madiaw DIBO

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE**

Rue de Diourbel X Rue de St-Louis - Point E - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn) ; Email: [statsenegal@ansd.sn](mailto:statsenegal@ansd.sn)

**Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers**

**ISSN 0850-1491**

## Introduction

La pêche maritime constitue une importante composante de **l'économie sénégalaise** de par sa contribution à la croissance économique. Elle génère des devises, crée des emplois et constitue la principale **source de protéine animale dans l'alimentation de la population**. Elle constitue en cela un élément important du dispositif de lutte contre la pauvreté. Avec 301 milliards FCFA de chiffre **d'affaires en 2011, la pêche maritime contribue au PIB réel et aux recettes d'exportation** respectivement pour 1,3% et 12,3%.

Cependant, depuis quelques années, le secteur de la pêche fait face à des difficultés liées notamment à la forte pression exercée sur les **ressources halieutiques (surexploitation)**. **Les enjeux d'une telle situation ont amené l'Etat à initier et appliquer une politique de gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques. L'instauration d'une période de repos biologique au Sénégal s'inscrit dans ce cadre.**

Ce chapitre, outre le rappel de la politique de la pêche mise en **œuvre**, passe en revue les évolutions de la pêche artisanale, de la pêche industrielle et des exportations de produits halieutiques.

## XII.1. POLITIQUES DE LA PECHE

La politique de la pêche au Sénégal est essentiellement centrée autour des objectifs **fondamentaux que sont la restauration, la gestion équilibrée et l'amélioration du secteur** ainsi que la responsabilisation des pêcheurs.

Les programmes exécutés en 2011 ont porté sur :

- le programme de gestion durable et de restauration des ressources **halieutiques, qui a permis l'évaluation des stocks halieutiques** et la poursuite **de l'immatriculation des pirogues en 2011** ;
- le programme de gestion durable et de valorisation des ressources halieutiques **qui a porté sur l'aménagement d'aires de transformation** et la réalisation de 15 complexes frigorifiques. Les autres actions de ce programme ont porté sur la promotion des exportations des produits halieutiques, **l'organisation** d'ateliers de sensibilisation, de formation et de vulgarisation de la charte qualité des produits de pêche, ainsi que **l'acquisition de matériel et d'outillage pour le contrôle sanitaire des produits de la pêche en vue de la certification de ISO** de la Direction des Industries de la Transformation de la Pêche (DITP) et des laboratoires partenaires. En outre, deux études diagnostiques portant sur les procédés de transformation artisanale et industrielle et sur le système de contrôle sanitaire des produits halieutiques ont été réalisées.

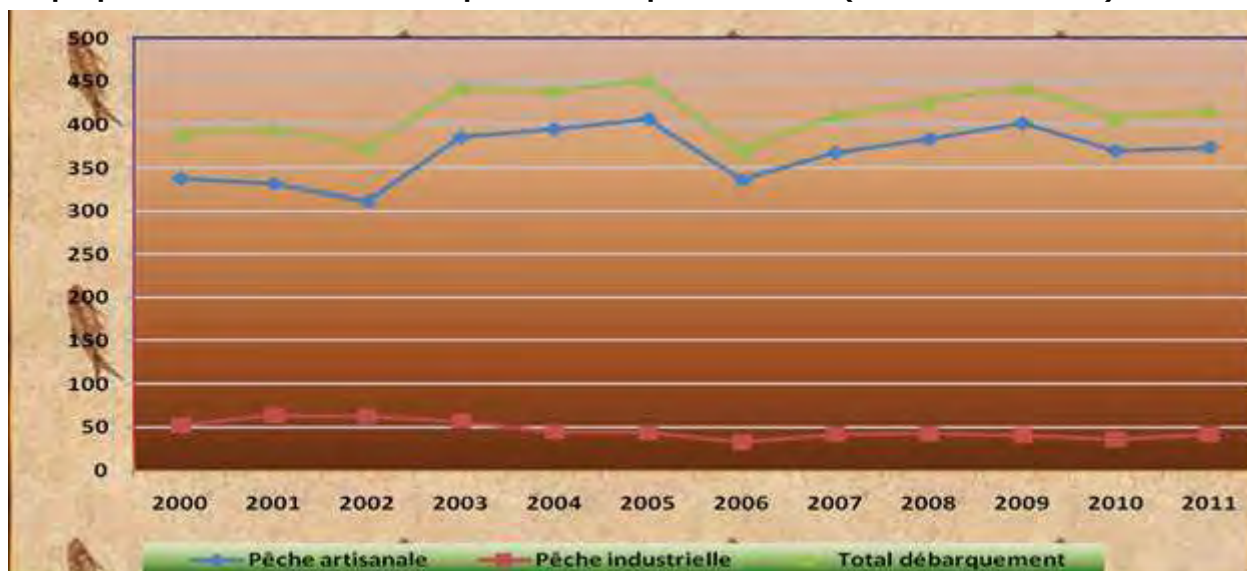
## XII.2. RESULTATS GENERAUX DE LA PECHE MARITIME EN 2011

La pêche maritime compte deux composantes que sont la pêche artisanale et la **pêche industrielle. La première procure l'essentiel des mises à terre du secteur**, qui se sont établies à 416 678 tonnes en 2011 contre 407 029 tonnes en 2010, soit une hausse de **2,4% contrairement à l'année précédente où elles s'étaient dépréciées de 7,8%**. Cette évolution est tirée par les mollusques dans la pêche artisanale et la pêche industrielle.

La valeur commerciale générée par le secteur est de 158 milliards FCFA, soit une croissance de 0,5% par rapport à 2010. En outre, **l'économie** halieutique maritime a

contribué pour 9,4%<sup>44</sup> à la valeur ajoutée du secteur primaire et 1,3%<sup>45</sup> au PIB en volume contre respectivement 8,1% et 1,2% en 2010.

**Graphique 12.1 : Evolution des débarquements de la pêche maritime (en milliers de tonnes)**



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (2010 : données provisoires)

### XII.3. PECHE ARTISANALE

Pilier du secteur, la pêche artisanale assure environ 90% des mises à terre et contribue pour près de 60% aux quantités de produits exportés. Le principal produit est le poisson (91,3%) dont les débarquements ont connu un repli de 1,8% par rapport à 2010. Les captures de crustacés qui sont de moindre importance dans le secteur, ont régressé de 3,9%, tandis que celles des mollusques se sont fortement améliorées (47,1%).

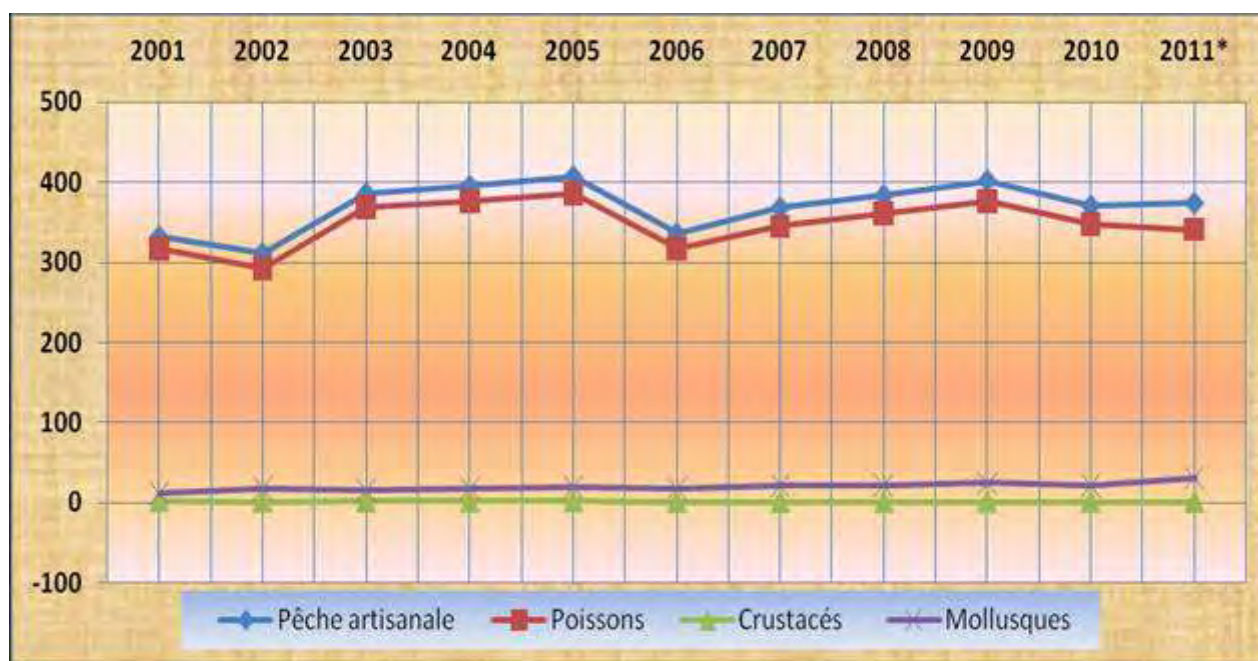
La croissance modérée des débarquements (à peine 1%) **s'est accompagnée d'une** baisse des recettes de 23,4% par rapport à 2010 en se situant à 120 milliards de FCFA. Cette perte de recettes est liée en partie à la faible valeur marchande des espèces capturées et à leur moindre qualité.

**Le secteur est constitué d'un parc de 8 829 pirogues, motorisées à 76,6% qui s'est amélioré de 6,0% en cinq ans.**

<sup>44</sup> Source ANSD : Comptes définitifs 2009, semi définitifs 2010 et provisoires 2011

<sup>45</sup> Source ANSD : Comptes définitifs 2009, semi définitifs 2010 et provisoires 2011

Graphique 12.2 : Evolution des débarquements de la pêche artisanale (en milliers de tonnes)



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime

\* Données provisoires

### XII.3.1. DEBARQUEMENTS PAR REGION

Les débarquements de la pêche artisanale par région se sont améliorés particulièrement à Saint Louis (53,1%), Louga (29,6%) et Kaolack (6,2%). Quant aux autres régions, des replis ont été enregistrés : Dakar (-13,2%), Thiès (-6,0%) et Fatick (-2,9%).

La région de Thiès a maintenu sa place de leader aussi bien du point de vue des débarquements (57,9% contre 62,2% en 2010) que des recettes générées (51,2%). Cependant, sa part a régressé depuis 2009.

La région de Saint Louis, seconde région pourvoyeuse de produits halieutiques, a vu **ses débarquements s'améliorer** substantiellement en passant de 38 623 tonnes en 2010 à 59 125 tonnes en 2011, soit une croissance de 53,1%. Les recettes générées se sont établies à 11 milliards FCFA, représentant 8,8% du **chiffre d'affaires** du secteur, ce qui la place en quatrième position derrière Thiès, Dakar et Ziguinchor.

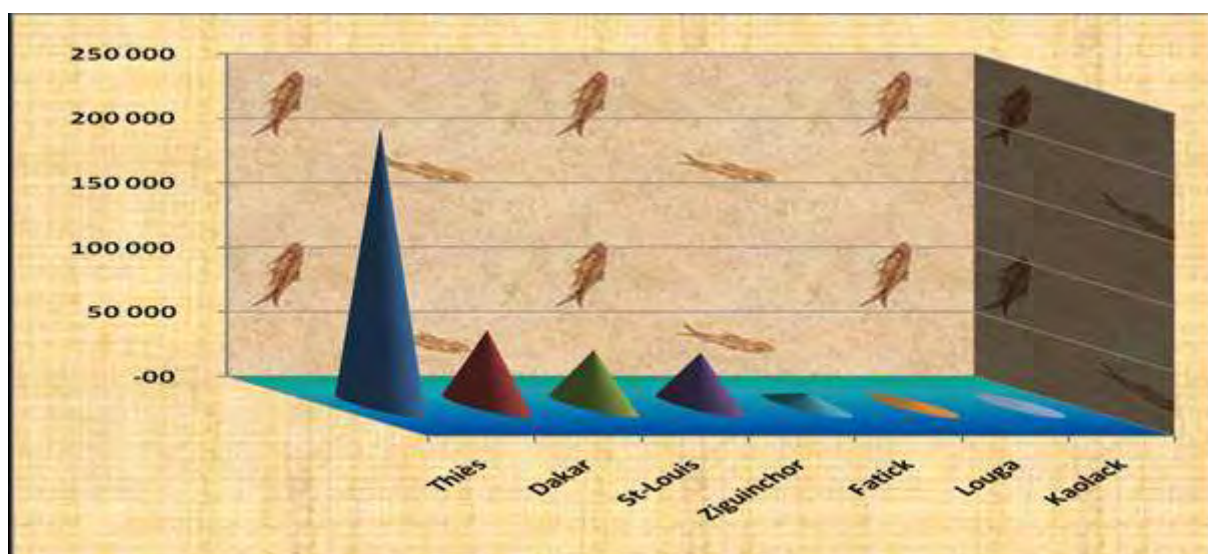
La région de Dakar avec 11,7% des mises à terre en 2011, a perdu de son poids par rapport à 2010 où elle se situait à 13,6%.

La région de Ziguinchor passe **d'une relative stabilité entre 2009 et 2010 à un regain** de dynamisme en améliorant ses débarquements de 8,6%. Avec 11,1% des parts

des débarquements, elle rivalise avec la région de Saint Louis depuis 2010. En termes de recettes générées, la région de Ziguinchor vient en troisième position avec **15,8% de l'ensemble**.

Les autres régions, notamment Kaolack, Louga et Fatick ne procurent que 3,5% des débarquements et 6,7% de recettes et sont restées stables quant à leur poids dans le secteur.

**Graphique 12.3 : Débarquements de la pêche artisanale par région en 2011**



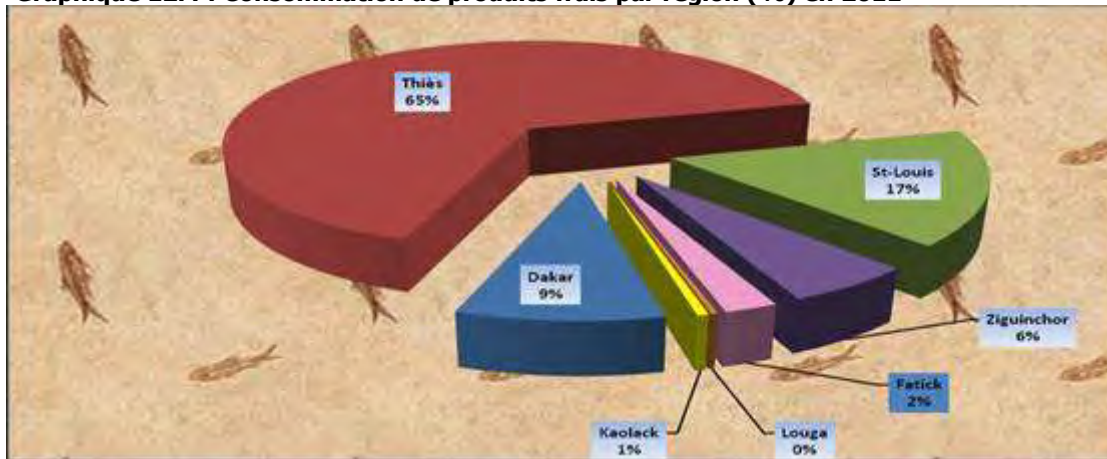
Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (données provisoires)

### XII.3.2. CONSOMMATION LOCALE

Les produits halieutiques consommés au niveau des régions productrices sont issues **principalement du mareyage**. En effet, elles s'approvisionnent auprès des autres régions pour assurer une couverture totale des besoins locaux.

La région de Thiès (65,5%) est de loin la première consommatrice des produits devant celles de Saint Louis (17,0%) et de Dakar (8,9%). Certaines régions ont vu leur consommation progresser, notamment celles de Kaolack (52,9%), de Saint Louis (46,7%), de Fatick (18,8%) et de Thiès (11,4%). En revanche, les consommations des régions de Dakar, Ziguinchor et Louga ont régressé.

Graphique 12.4 : Consommation de produits frais par région (%) en 2011



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (données provisoires)

### XII.3.3. TRANSFORMATION ARTISANALE DES PRODUITS

La transformation artisanale est un débouché pour les produits halieutiques et absorbe 30% à 40% des débarquements du sous secteur ainsi que les méventes de la production industrielle.

La production de produits halieutiques transformés a progressé de 6,1% entre 2010 et 2011 et s'est beaucoup bonifiée en onze ans (hausse de 15,3% entre 2000 et 2010). En effet, la quantité de produits transformés est passée de 36 857 tonnes en 2000 à 40 069 tonnes en 2010 et à 42 498 tonnes en 2011, avec un niveau maximal atteint en 2008 (47 159 tonnes).

La principale variété produite est le « kéthiakh » (64,2%) dont la production s'est améliorée de 17,2% en 2011 après 21,3% en 2010.

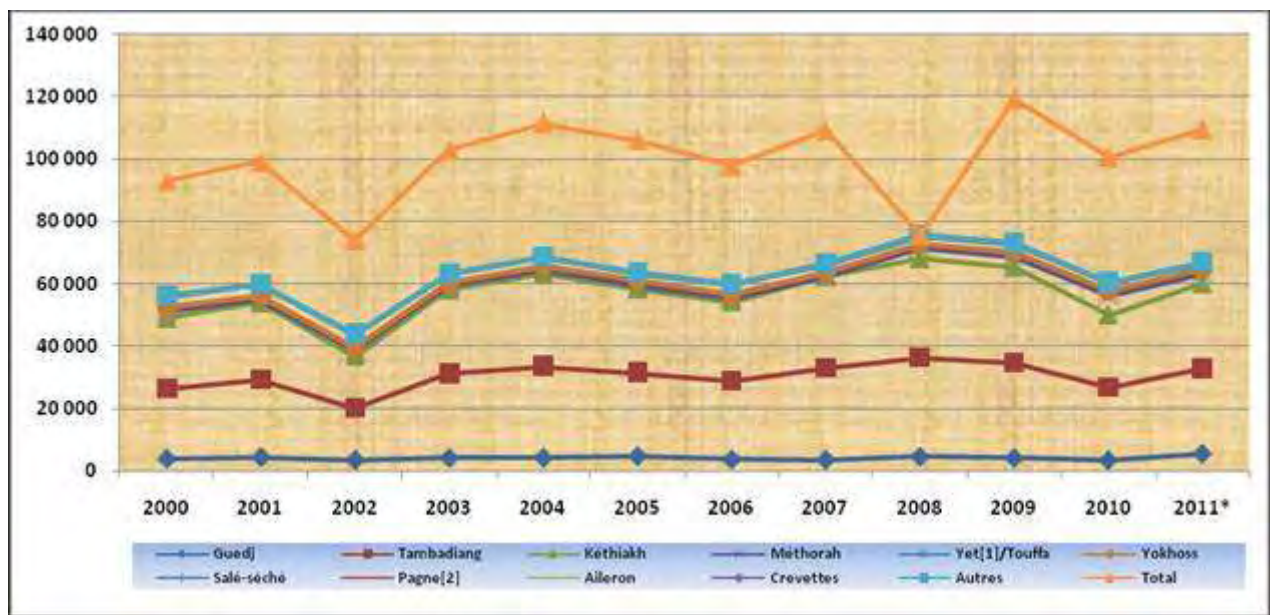
Le second produit issu de la transformation artisanale est le « Guédj » qui a fourni 5 555 tonnes en 2011, soit 13,1% de la production. Ce niveau, qui est à son maximum depuis 2000, a varié en dents de scie entre 2000 et 2010 tout en restant en dessous de la barre des 5 000 tonnes.

Les captures de Méthorah qui ont représenté 7,9% de la production, se sont repliées (44,8%) par rapport à 2010, après avoir atteint un niveau de production quatre fois plus élevé que celui du début des années 2000.

Cette tendance est aussi suivie par le « Yokhoss » (64,9%), les Crevettes (30,1%) et le « Pagne » (24,9%). Par contre, la production de salé séché et de « tambadiang » a baissé aussi bien en 2010 qu'en 2011. La production d'ailerons s'est améliorée de 82,8% entre 2010 et 2011, affichant une reprise après une perte de plus de la moitié de leur production après 2003.



**Graphique 12.5 : Evolution de la transformation artisanale 2000 - 2011 (tonnes)**

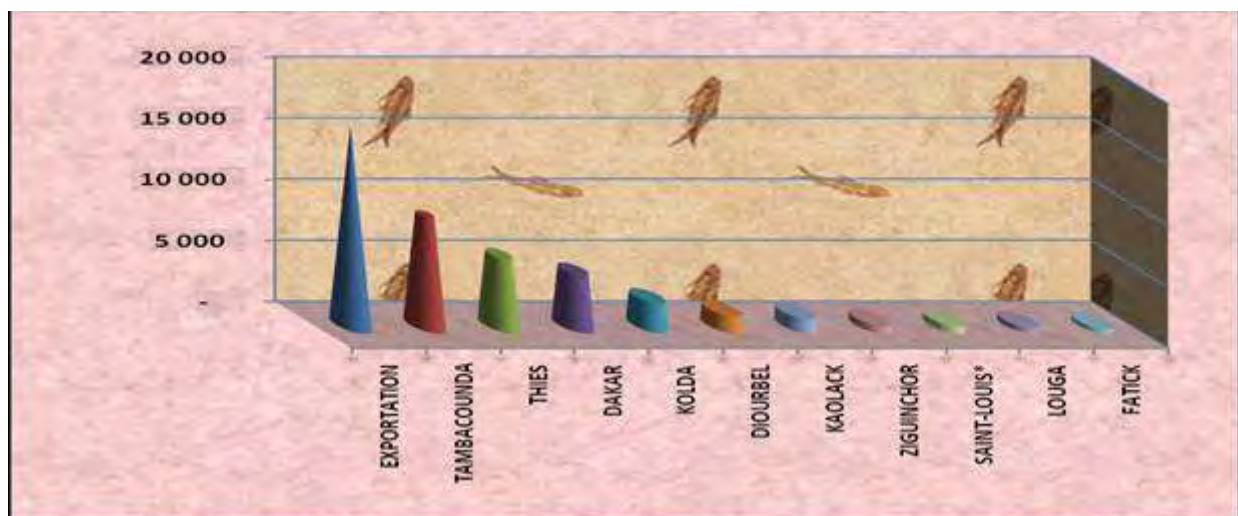


Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime  
 \* Données provisoires

Les produits transformés sont consommés localement (61,5%) ou exportés (38,5%). La région de Tambacounda, qui, jadis consommait une faible partie des produits transformés, est devenue en 2011 la principale destination de ces produits avec 34,6% des parts.

La région de Thiès qui vient en seconde position consomme 22,2%, suivie de Dakar (17,4%), Kolda (9,0%), Diourbel (5,1%), Kaolack (4,4%), Ziguinchor (2,2%), Saint Louis (2,1%), Louga (1,6%) et Fatick (1,3%).

**Graphique 12.6 : Produits transformés (tonnes) selon la destination en 2011**



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (Données provisoires)

## XII.4. PECHE INDUSTRIELLE

L'exercice de la pêche industrielle, dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise est subordonné à la possession d'une licence de pêche en cours de validité, délivrée par le Ministre chargé de la Pêche maritime, après avis de la Commission **consultative d'attribution des licences**. Toute personne physique ou morale de nationalité sénégalaise ou étrangère peut y prétendre. Cependant, la délivrance est conditionnée par la possession de navires battant pavillon sénégalais ou de navires étrangers affrétés par les sociétés sénégalaises ou de navires battant pavillon d'un Etat avec lequel le Sénégal est lié par un accord. Quatre types de licence sont délivrés avec des options de pêche, notamment, la licence de pêche démersale côtière, la licence de pêche démersale profonde, la licence de pêche pélagique côtière et la licence de pêche pélagique hauturière.

Les débarquements de la pêche industrielle sont passés de 38 981 tonnes en 2010 à 42 749 tonnes en 2011, soit un accroissement de 9,7%. Cependant, le secteur a perdu de son dynamisme, reflété en cela par la baisse des niveaux de ses mises à terre qui, depuis 2004, n'ont pas atteint la barre des 45 000 tonnes.

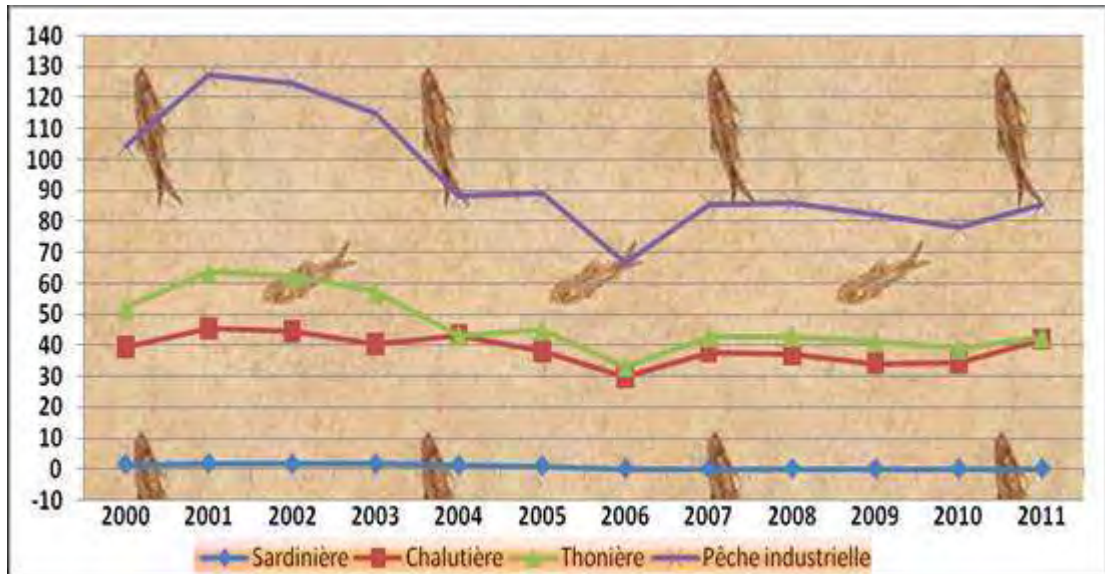
Trois types de pêche d'importance variable sont pratiqués par la pêche industrielle, à savoir la pêche chalutière, la pêche thonière et la pêche sardinière.

La pêche chalutière a été à l'origine de 97,6% des mises à terre de la pêche industrielle qui se sont établies à 41 716 tonnes. Par rapport à l'année précédente, les captures ont progressé de 21,4%, en raison notamment de l'accroissement des productions, de poissons et surtout des mollusques, qui s'est établi respectivement à 38,0% et 53,3%. La valeur commerciale générée en 2011 est ressortie à 36,7 milliards FCFA contre 32,8 milliards FCFA en 2010, soit une augmentation de 12,0%.

La pêche thonière a enregistré en 2011, une baisse de 79,4% en tonnage et 74,2% en valeur commerciale, en liaison avec l'effet du repli du prix du thon sur le marché international intervenu en 2010. En outre, le secteur a perdu de son dynamisme en enregistrant ces plus faibles niveaux de débarquement dont la part est passée de 30,1% en 2003 à 2,2% en 2011. Cette évolution est imputable à la forte baisse de la demande de la **Société d'Exploitation** - Société Nationale des Conserveries du Sénégal (SE-SNCDS).

La pêche sardinière, exercée par un seul armement basé à Ziguinchor, a subi les effets de la concurrence de la pêche artisanale et des chalutiers. Les captures se sont réduites de 79,4% entre 2010 et 2011.

Graphique 12.7 : Evolution des débarquements de la pêche industrielle (2000 – 2011)



Source : DPM / Ministère de l'Economie Maritime (2011 Données provisoires)

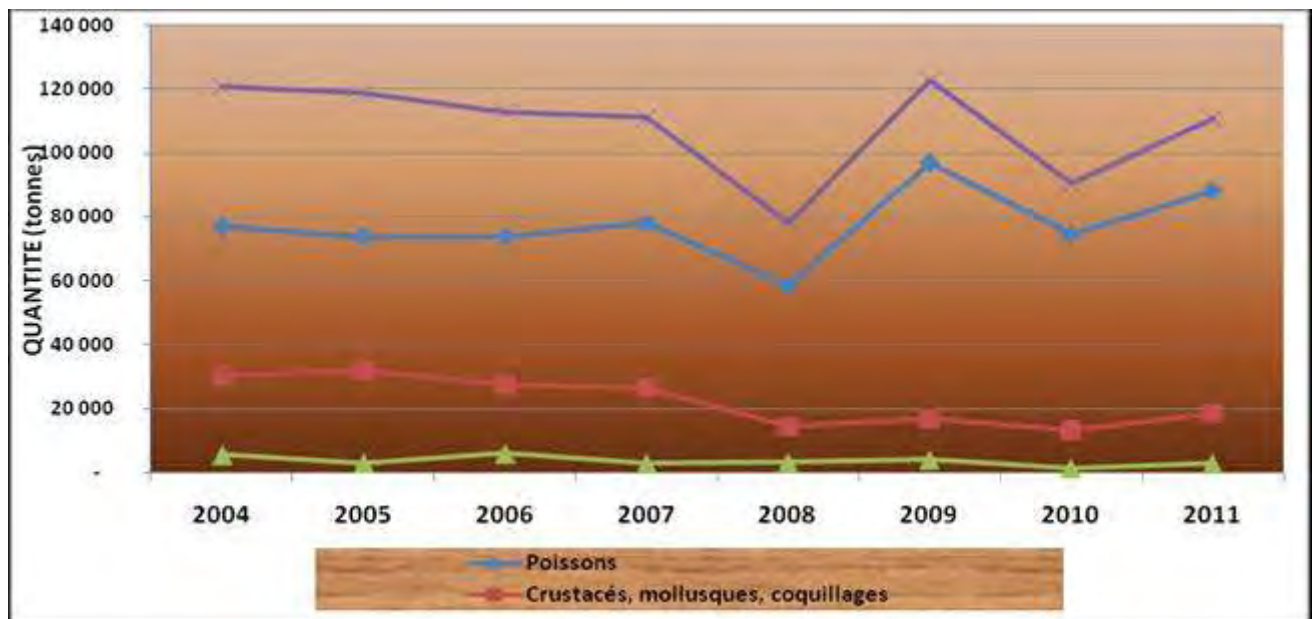
## XII.5. EXPORTATIONS DE PRODUITS HALIEUTIQUES

En 2011, les exportations de produits halieutiques au Sénégal ont atteint 110 867 tonnes contre 90 509 tonnes en 2010 et généré 143 milliards FCFA<sup>46</sup> contre 117 milliards FCFA en 2010. Elles ont progressé dans les mêmes proportions (près de 23%) en tonnage et en recettes. Elle constitue l'une des principales sources de devises du pays avec 12,3% des recettes générées.

L'accroissement des exportations est induite par une hausse presque généralisée des quantités des produits exportés et particulièrement celles des crustacés et mollusques qui sont à forte valeur marchande.

<sup>46</sup> Source : ANSD. Note d'Analyse du Commerce Extérieur (NACE) 2011.

Graphique 12.8 : Evolution des exportations de produits halieutiques (2004 -2011)



Source : ANSD

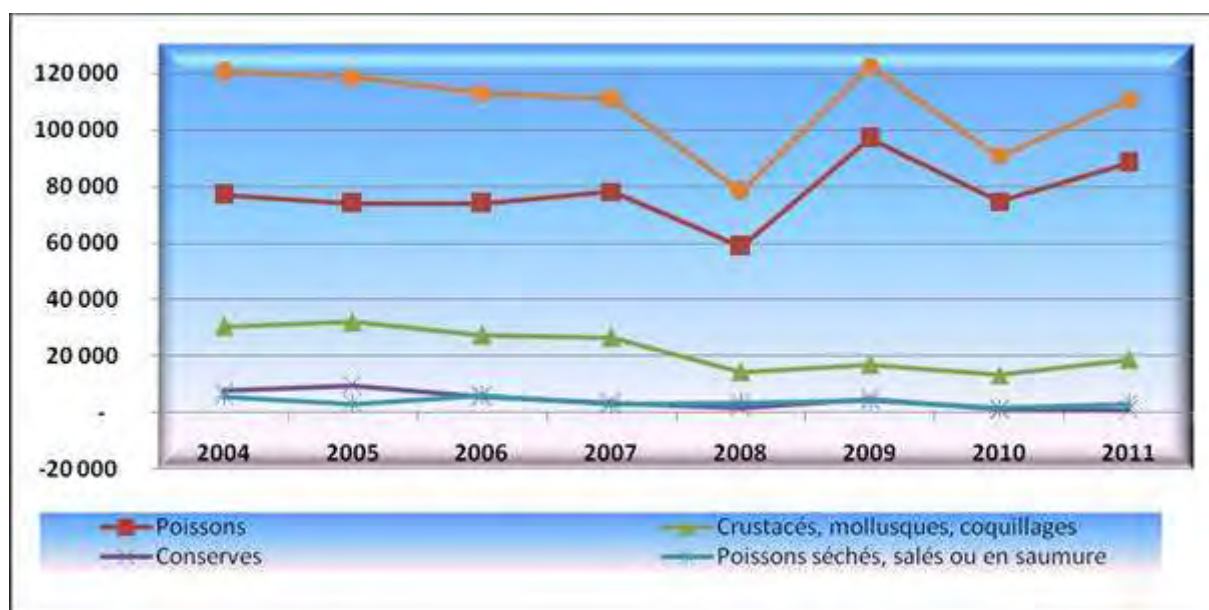
### XII.5.1. ANALYSE DES EXPORTATIONS SELON LA NATURE DES PRODUITS

Les principaux produits halieutiques exportés par le Sénégal sont le poisson, les crustacés et mollusques, les conserves et les produits transformés. Ils sont vendus sous diverses formes notamment frais, congelés ou vivants, en farine, conserves, fumés ou séchés.

Après un repli entre 2009 et 2010, les quantités exportées ont progressé, sous l'effet l'accroissement de celle des poissons (18,3%), des crustacés et mollusques (40,4%) et des poissons séchés salés ou en saumure (102,5%).

Le poisson demeure le principal produit d'exportation (79,7%), suivi des crustacés mollusques et coquillages (16,8%), des poissons séchés, salés ou en saumure (2,6%) et des conserves (0,8%). Cependant, 45,3% des recettes sont générés par les crustacés et mollusques du fait de leur forte valeur marchande.

Graphique 12.9 : Evolution des exportations de produits halieutiques (tonnes)



Source : ANSD

### XII.5.2. STRUCTURE DES EXPORTATIONS SELON LA DESTINATION

Les exportations de produits halieutiques vers l'Afrique (57,5%) occupent une place prépondérante par rapport aux autres destinations, l'Union européenne et l'Asie ne représentent respectivement que 31,2% et 10,6%. La proximité et la facilité d'accès aux marchés des pays africains expliquent cette situation. Cette évolution est également favorisée par les pratiques commerciales européennes ou américaines caractérisées par l'instauration de barrières non tarifaires à travers les exigences de normes très strictes de qualité ou d'hygiène. Quant aux recettes, l'Afrique occupe la seconde place avec 29,4 milliards FCFA, soit 20,6% des recettes générées. Les principales destinations des produits y sont le Mali, la Côte d'Ivoire et le Cameroun.

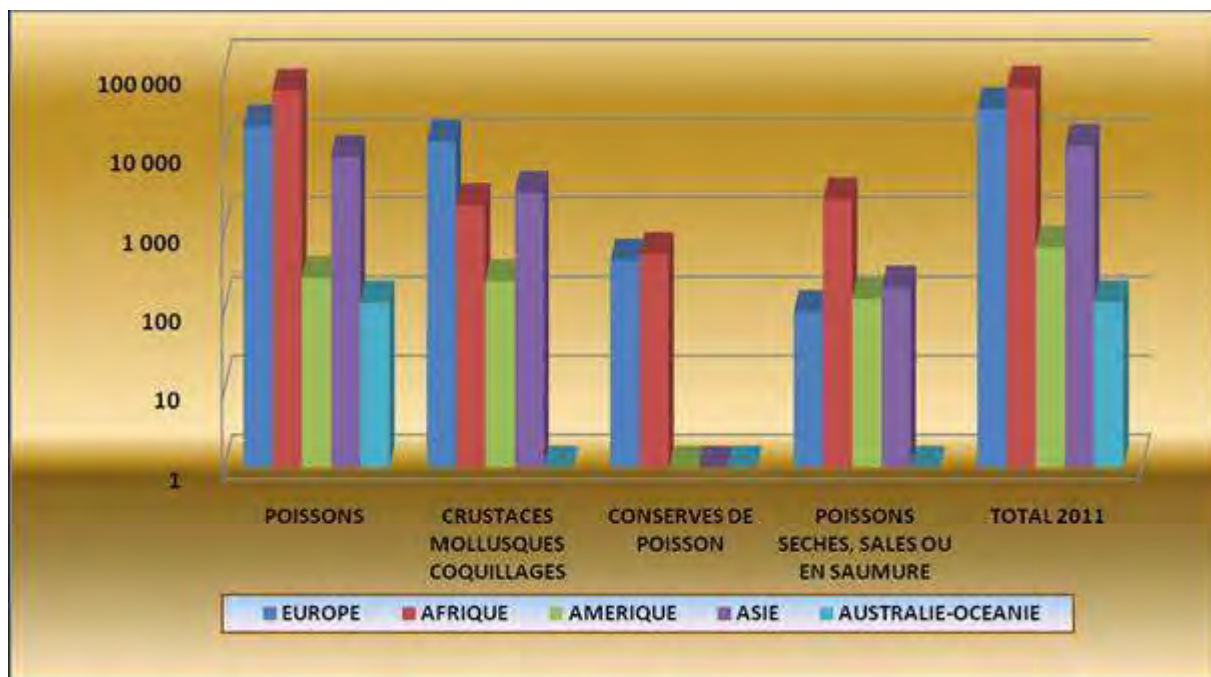
L'Union Européenne constitue le principal marché en termes de recettes d'exportation (66,9%). Elle a enregistré, par rapport à 2010, une augmentation de 8,7% de sa demande tirée particulièrement par l'augmentation des quantités de crustacés et mollusques. Toutefois, son poids dans les exportations s'est déprécié (31,2% en 2011 contre 35,1% en 2010) au profit particulièrement de l'Afrique. Les principaux clients sont l'Espagne, l'Italie et la France.

L'Asie, troisième destination des produits halieutiques du Sénégal, a vu ses achats augmenter par rapport à 2010 aussi bien en tonnage (19,8%) qu'en valeur (36,9%) entraînés en cela par l'accroissement des quantités de poissons, de crustacés et mollusques.

Le marché américain, bien que d'accès difficile, est de plus en plus ouvert aux exportateurs du Sénégal qui y ont réalisé **des ventes deux fois plus élevées qu'en 2010** (en augmentation de 124,9%). Cette évolution est imputable aux quantités de crustacés et mollusques qui sont passées de 24 tonnes en 2010 à 227 tonnes en 2011. En outre, les poissons séchés, salés ou en saumure y ont aussi contribué avec 136 tonnes en 2011 contre 8,6 tonnes en 2010. De leur côté, les conserves ont commencé à pénétrer ce marché avec 1,4 tonne vendue en 2011. Le Mexique et les Etats Unis sont les principaux clients sur ce continent.

Les produits halieutiques d'origine sénégalaise ne se sont pas développés sur le marché de l'Australie et de l'Océanie, bien que des améliorations soient notées en termes de quantités vendues (+56,6%) par rapport à l'année 2010 qui avait plutôt enregistré un repli de 65,9%. Il est à noter que les ventes sont principalement constituées de poissons.

**Graphique 12.10 : Exportation selon la destination (tonnes)**



Source : ANSD

## Conclusion

Le développement durable de la pêche au Sénégal passe nécessairement par une gestion rationnelle de ses ressources halieutiques. En effet, leur raréfaction impacte négativement sur sa production ainsi que sur la population pour laquelle le secteur de la pêche occupe une place importante dans leur alimentation.

Après un repli en 2010, la pêche maritime a renoué timidement avec la croissance, en améliorant ses mises à terre de 1,8% et les recettes générées de 0,6%. Ces évolutions sont imputables à une hausse de la pêche artisanale (0,9%) et à celle de la pêche industrielle (9,7%).

Les produits tels que les crustacés et les mollusques ainsi que les poissons séchés, salés ou en saumure ont vu leur demande évoluer positivement. Les exportations se sont appréciées de près de 23% avec des gains dans les quantités exportées, quelque soit le continent de destination. Cependant, certains marchés restent encore **peu ouverts aux produits halieutiques sénégalais, notamment l’Australie et l’Océanie.**